



**Compte-Rendu du Conseil syndical
du mercredi 27 janvier 2021
18 h 00-Grande Salle de la Terrasse-ARGELES GAZOST**

**Nombre de membres
en exercice** : 30

Présents : 24

Votants : 24

Sont présents: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Claude CAUSSADE, Jean-Louis CAZAUBON, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Joseph FOURCADE, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Dominique GOSSET, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Christophe MENGELLE, Cécile PREVOST, Jean-Baptiste RAMON, Loïc RIFFAULT, Anne-Isabelle ROBUSTE, Raymond THEIL, Nicolas ZARAGOZA

Présents sans droit de vote : Orange RAVELEAU, Hélène SAZATORNIL, Francine MOURET, Olivier FRYSOU

Excuses : Agnès LABARTHE, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jean-Claude PIRON, Marie PLANE

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude BEAUQUESTE, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Pierre DARRE, Paul HABATJOU, Clara HERER, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Francis LAFON-PUYO, Valérie LANNE, Jean-Baptiste LARZABAL, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Sylvie MAZUREK, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Virginie TEXIER, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Secrétaire de séance : Nicolas ZARAGOZA

Pièces jointes :

- *PowerPoint de la séance*
- *Rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire*

M. le Président, Thierry LAVIT, préside ce conseil Syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Il souhaite tout d'abord adresser à l'assemblée un message de bonne année en souhaitant à tous la réalisation de beaux projets, comme celui de la renaturation du Lac Vert à Agos-Vidalos. Il est fier d'être élu au PLVG pour mettre en avant ce type de projet innovant, permettant au gave de retrouver son espace de mobilité et offrir aux pêcheurs une zone naturelle de pêche. Il a participé ce jour à la visite de ce chantier avec des élus du PLVG, la famille Latapie (anciens propriétaires), la Fondation des pêcheurs (nouvel acquéreur), la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées (gestionnaire du site), l'Agence de L'Adour-Garonne (financeur avec la Région Occitanie) et la presse. M.LAVIT remercie l'équipe pour l'organisation de cette journée ainsi que les techniciens et la brigade verte pour les travaux préparatoires de dévégétalisation réalisés.

****** AFFAIRES GENERALES ******

Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 14/12/2020

Monsieur le Président indique qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil syndical par mail le 19/01/2021. Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est validé.

Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Comme à chaque conseil, il est nécessaire de rapporter les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis le 14/12/2020. Mme RAVELEAU indique qu'ont été prises 7 décisions :

DEC_2020_39 : Demande de subvention pour l'animation technique LEADER année 2021
DEC_2020_40 : Recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire de la chargée de mission Natura 2000 (remplacement congé maternité)
DEC_2020_41 : Signature d'une convention de stage pour le chantier d'insertion de la brigade verte (3 semaines en janvier 2021 sans gratification de stage)
DEC_2020_42 : Signature d'une convention de stage pour le chantier d'insertion de la brigade verte ((3 semaines en janvier 2021 sans gratification de stage))
DEC_2021_01 : Signature d'une convention de stage pour le service gestion des Milieux Aquatiques
DEC_2021_02 : Signature de l'avenant 3 dans le cadre de l'étude Voie Verte (marché 2017-02-11)
DEC_2021_03 : Demande de subvention pour l'étude de dangers initiale du système d'endiguement sur la commune de Geu et sa régularisation administrative

Dans le cadre de la délégation relative aux marchés inférieurs à 90 000€ HT :

Budget principal

Renouvellement VEEAM maintenance informatique 1 an SCRIBA pour 495,24€ HT
Extension de garantie pour serveurs 1 an SCRIBA pour 845,00€ HT

Budget Gemapi

Véhicule 9 places ASSOCIATION ESSOR (31) pour 9 583,33€ HT. Ce véhicule est destiné au chantier d'insertion et à l'organisation d'un covoiturage de Lourdes jusqu'à l'atelier. En effet, de nombreux agents en insertion du secteur de Lourdes n'ont pas le permis ou pas de véhicule. Aussi, afin de pouvoir intégrer ce public au sein de notre ACI, un covoiturage a été mis en place avec 2 voitures de la brigade verte, mobilisant 2 chauffeurs volontaires, agents du PLVG. Cette acquisition permet d'assurer ce covoiturage avec un seul chauffeur. Ce véhicule sera également utilisé pour les diverses activités de l'ACI (déplacements sur chantiers, visites d'entreprises...).

BC10-TOPO VISCOS CHEZE BETPOUEY (Barets, Camparnas et Soubralets) ECTAUR 18 180,00 €HT

BC11-TOPO GAVARNIE GEDRE (Barrada, Holle) ECTAUR 17 580,00€ HT

BC12-TOPO LUZ (Mensongé) ECTAUR 3 770,00€ HT

Ces bons de commande sont réalisés dans le cadre du marché Etude Schéma directeur Gave de Gavarnie.

******BUDGET******

M. le Président donne la parole à M. GOSSET Dominique, Vice-Président en charge des finances.

Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi Notre du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales en ajoutant à ce rapport des éléments relatifs au personnel de la collectivité.

Monsieur GOSSET présente ensuite les orientations budgétaires 2021 pour les trois budgets du PLVG à l'aide d'un powerpoint diffusé en séance (et en annexe) :

- Budget principal
- Budget annexe du SPANC
- Budget annexe GeMAPI.

Cette présentation s'appuie sur le rapport de présentation des orientations budgétaires transmis aux membres du Conseil Syndical le 21 janvier 2021 et qui détaille :

- Le contexte de l'élaboration du budget : évolutions depuis 2017, les différents budgets du PLVG, les orientations et choix budgétaires
- Les ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel, rémunérations, organisation du travail, dossiers menés en 2020 et perspectives pour 2021
- Les propositions de budget pour 2021 : résultats prévisionnels de 2020, les actions à mener, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, la programmation pluriannuelle d'investissement, la structure et la gestion de la dette.

Ce présent rapport a été élaboré pour servir de base aux échanges du Conseil Syndical.

Le débat est ouvert.

Aucune remarque n'est formulée sur le budget principal PLVG et budget annexe SPANC.

Remarques sur le budget annexe GeMAPI

M.CAZAUBON demande si l'on peut estimer le volume financier des travaux à venir sur plusieurs années.

M.FRYSOU indique que les études en cours sur le territoire, portées dans le cadre du PAPI, permettent de définir les enveloppes financières des futurs travaux à programmer dans les PAPI à venir. Les premières estimations des travaux envisagés sur le territoire représentent déjà plusieurs millions d'euros : plage de dépôt sur l'Yse amont, travaux sur l'Yse aval, aménagement sur le bassin versant du ruisseau Blanc et du Rieutort, protection de la ville de Lourdes... Une programmation pluriannuelle devra se mettre en place avec un arbitrage politique sur les actions à inscrire dans le prochain PAPI.

Plusieurs délégués s'étonnent que nous n'affichions que 25 000€ de recettes sur l'étude plages de dépôts Rioutou.

M.FRYSOU répond que les recettes affichées sur la diapositive Plan Pluriannuel d'Investissement sont dans la fourchette basse, car cette action n'est pas inscrite au PAPI et le plan de financement n'est pas encore arrêté.

M.CASTEROT regrette que la taxe GeMAPI ne soit pas nationale. Il souhaiterait que la solidarité nationale joue son rôle pour que l'ensemble du territoire national dispose d'une fiscalité unique pour financer cette compétence.

Plusieurs délégués souhaiteraient une meilleure répartition de la taxe sur le territoire pourquoi pas à l'échelle du bassin versant.

Mme SAZATORNIL indique qu'une étude d'opportunité pour étudier l'intérêt d'un outil de gestion intégrée sur le bassin du Gave de Pau (de Gavarnie et la confluence avec l'Adour) va être lancée en 2021 avec le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (syndicat GeMAPien du Gave de Pau 64) et l'Institution Adour. L'objectif de l'étude est, à partir du diagnostic des enjeux « eaux » sur l'ensemble du bassin versant du Gave de Pau, de mettre en lumière les problématiques et les solutions pour y répondre. Aussi, les difficultés de financement de la GeMAPI et l'échelle d'intervention ou de levée de la taxe pourront être étudiés dans ce cadre-là.

M.BAUDIFFIER regrette ce volume d'études et le budget qu'elles représentent. Il met en exergue leur utilité et leurs fortes exigences. Aujourd'hui nous sommes presque à l'équilibre 1€ d'études pour 1€ de travaux. Les parlementaires devraient s'emparer de cette question.

M.FRYSOU indique que la plupart des études sont financées à 80% et qu'elles sont nécessaires pour bénéficier de financement sur les travaux et disposer des autorisations réglementaires.

M.BAUDIFFIER rétorque qu'il s'agit de 80% d'argent public et qu'il faudrait le flécher ailleurs comme sur les travaux par exemple. Pour lui cet argument n'est pas recevable.

M FRYSOU rappelle que le budget 2021 n'est pas représentatif du programme pluriannuel d'investissement (PPI). Aussi, si le volume d'étude est important en 2021, les montants des travaux définis par ces études sont en proportion beaucoup plus importants.

M GOSSET indique, en effet, que le budget prévu pour 2022 et les années suivantes, dépasse les dix millions d'euros et concernent pour l'essentiel des opérations de travaux.

Concernant les autorisations réglementaires, M. ARRIBET rebondit sur ces propos et prend l'exemple de Barèges. Il indique que les mesures mises en place pour limiter l'impact des travaux sur les milieux ont pour lui très peu d'effet. Ces études et ces mesures font perdre du temps et de l'argent. Il demande aux parlementaires de s'emparer de cette question.

M.GOSSET indique qu'il a eu l'occasion de constater le poids que représente les associations écologistes, environnementales, de protection de la faune et de la flore. Elles sont très actives sur le terrain et il faut respecter cet état de fait.

Le débat est clos. M. LAVIT remercie M. GOSSET pour cette présentation.

Le Conseil Syndical prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2021 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 organisé en son sein pour l'ensemble des budgets du PLVG.

******RESSOURCES HUMAINES******

Report de la mise en œuvre du régime des astreintes et des interventions des agents du PLVG dans le cadre de la surveillance des systèmes d'endiguement

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2020-74 en date du 14/12/2020, le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité de recourir à l'astreinte à compter du 01/03/2021 afin de surveiller, notamment en période de crue, les ouvrages de protection contre les crues de type système d'endiguement dont il a la charge pour garantir la tenue de l'ouvrage jusqu'au niveau de protection que le PLVG aura défini : système d'endiguement de Pierrefitte-Soulom sur le Gave de Cauterets et système d'endiguement de Geu sur le Riugros.

Il explique qu'en raison d'un travail conséquent de préparation (définition du niveau de protection + zone protégée, formations, information, acquisition de matériel...) qui doit être réalisé par l'équipe du PLVG, il est proposé de reporter cette date de mise en œuvre au 01/06/2021.

En conséquence, le point 9 de la délibération n° 2020-74 sera modifié ainsi :

9. Date d'entrée en vigueur du régime d'astreinte.

Le régime d'astreinte entrera en vigueur le 01/06/2021,

Les autres articles resteront inchangés

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents valide le principe de report de la mise en œuvre d'une astreinte de sécurité liée à la surveillance des systèmes d'endiguements au 01/06/2021.

******QUESTIONS DIVERSES******

M.LAVIT souhaite dire quelques mots sur le départ de Mme ARTIGUES Delphine, ingénieur du service prévention des inondations, qui quittera ses fonctions au 31/01/2021 pour la mairie de Tarbes. Il la remercie pour son engagement, son professionnalisme et sa grande honnêteté, qualités qui ne pourront que contribuer à sa réussite professionnelle.

Point agenda :

- **Commission GeMAPI** 10/02/2021 à 18h au PLVG

- **Conseil Syndical** Vote du budget 23/02/2021 à 18h salle de la terrasse, précédé à 17h du **Conseil d'exploitation du SPANC** (composé de Marie PLANE, Nicolas ZARAGOZA, Joseph FOURCADE, Pierre CABARROU et Matthieu CUEL)

Jury de recrutements :

- 1^{er} février : chargé de mission travaux prévention inondations (4 candidats)
- 15 février : Directeur/trice (relance car 1^{er} recrutement infructueux)

En cours de recrutement :

- Agent technique de Brigade verte : date limite fixée au 29/01/2021
- Coordinateur insertion : date limite fixée au 07/02/2021 (relance car 1^{er} recrutement infructueux)
- Chargé d'études Prévention Inondations : date limite fixée au 19/02/2021 (procédure obligatoire pour renouvellement contractuel en poste)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25.

Le secrétaire de séance

Nicolas ZARAGOZA

